

## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

### PIECES A FOURNIR AU DOSSIER

La présence du demandeur est requise à la fois au moment du dépôt d'une demande de carte nationale d'identité (CNI) et lors de la remise de cette CNI.

### PREMIERE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE PLASTIFIEE

Un passeport électronique ou biométrique (original)

OU

Une CNI ou un passeport non sécurisés, valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original)

Un justificatif de l'état civil

o Extrait d'acte de naissance avec filiation - établi par les communes ou par un officier d'état civil consulaire d'une ambassade. Pour les personnes nées à l'étranger, votre demande d'extrait d'acte de naissance peut être adressée en ligne sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) ou par voie postale au Ministère des Affaires Etrangères - Services central de l'état civil - 11 rue de la Maison blanche 44941 Nantes cedex 09. Il est préférable de fournir un extrait d'acte de naissance récent afin que les évolutions de la situation du demandeur puissent être prises en compte (mariage, divorce, acquisition de la nationalité, etc.)

OU

Un justificatif de la nationalité française

Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit à prouver votre nationalité française. Sinon vous reporter à la page 3 du présent document.

ET

Formulaire de demande complété et signé (CERFA) : rempli sur place

2 photographies d'identité (norme ISO/IEC)

Un justificatif de domicile ou de résidence (exemples : acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition ou de non imposition, facture d'énergie ou de télécommunication, attestation d'hébergement pour les jeunes majeurs, etc..... *cette liste n'est pas exhaustive*)

Restitution de l'ancienne CNI non sécurisée (cartonnée) - si vous en déteniez une et que vous ne pouvez pas la restituer au moment de la remise de la CNI sécurisée, un timbre fiscal de 25 euros sera demandé (art. 1628 bis du code général des impôts)

Si votre situation a changé (mariage, veuvage, changement de nom, etc.), les documents officiels en attestant.

## RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- A. LA CNI A RENOUELER EST PLASTIFIEE OU NON PLASTIFIEE MAIS VALIDE OU PERIMEE DEPUIS MOINS DE DEUX ANS  
ou LA CNI EST A RENOUELER A LA SUITE D'UNE PERTE OU D'UN VOL D'UNE CNI PLASTIFIEE OU NON PLASTIFIEE MAIS VALIDE OU PERIMEE DEPUIS MOINS DE DEUX ANS**

- CNI à renouveler (à restituer au moment de la remise du nouveau titre)  
OU  
 Passeport biométrique ou électronique valide  
OU  
 Déclaration de perte ou de vol du précédent titre :  
NB : toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales (art. 441-6 et 441-7 du code pénal)

+

- Formulaire de demande complété et signé (CERFA) : rempli sur place  
 2 photographies d'identité  
 Un justificatif de domicile ou de résidence (exemples : acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition ou de non imposition, facture d'énergie ou de télécommunication, attestation d'hébergement pour les jeunes majeurs, etc.... *cette liste n'est pas exhaustive*)  
 Restitution de l'ancienne CNI – si vous ne pouvez pas la restituer au moment de la remise de la nouvelle CNI (par exemple en cas de perte ou vol), un timbre fiscal de 25 euros sera demandé (art. 1628 bis du code général des impôts)  
 Si votre situation a changé (mariage, veuvage, changement de nom...), les documents officiels en attestent.

- B. LA CNI A RENOUELER EST NON PLASTIFIEE ET PERIMEE DEPUIS PLUS DE DEUX ANS  
ou LA CNI EST A RENOUELER A LA SUITE D'UNE PERTE OU D'UN VOL D'UNE CNI PERIMEE DEPUIS PLUS DE DEUX ANS**

- Mêmes pièces que pour une première demande de CNI plastifiée

+

s'il s'agit d'un renouvellement après une perte ou un vol :

- Déclaration de perte ou de vol du précédent titre :  
NB : toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales (art. 441-6 et 441-7 du code pénal)

**Lorsque le demandeur détient la carte nationale d'identité dont il sollicite le renouvellement, il devra la restituer lors de la remise de la nouvelle CNI.**

**Pour les mineurs, la demande de CNI doit être présentée, en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre personne exerçant l'autorité parentale) qui doit remplir et signer l'autorisation insérée dans le formulaire de demande et produire un document justifiant de sa qualité.**